

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 mai 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers, André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon et sous la Présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 125-05-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 126-05-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2007 et le procès-verbal de la réunion spéciale du 10 avril 2007 soient adoptés tels que lus par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

- 127-05-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à avril 2007.

ADMINISTRATION

ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE MAIRE – ASSERMENTATION

Suite à l'élection partielle au poste de Maire, Mme Francine Bergeron fut élue par acclamation le vendredi 27 avril 2007 à 16h30. Elle fut assermentée au bureau de la municipalité.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA MAIRESSE

La déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Francine Bergeron, Mairesse, fut déposée à l'assemblée régulière du conseil municipal le 7 mai 2007.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

MODIFICATIONS DE SIGNATAIRES POUR TOUS LES EFFETS BANCAIRES

128-05-2007 **Attendu que** Mme Francine Bergeron fut élue par acclamation au poste de Maire de la Municipalité de Mandeville le 27 avril 2007 ;

Attendu que Mme Danielle Lambert est secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim depuis la démission de Mme Francine Bergeron à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale ;

Attendu que M. Sylvain Gagnon demeure le Maire suppléant ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'avertir notre institution financière des modifications de signataires pour tous les effets bancaires de la Municipalité de Mandeville.

LETTRES DE FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MME BERGERON MAIRESSE

Des lettres de félicitations furent acheminées à Mme Francine Bergeron, Mairesse, elles provenaient de M. François Benjamin, Député de Berthier, Me Denis Beaupré de la firme Bélanger Sauvé et M. Jacques Larochelle, président par intérim de l'Association du Lac Ste-Rose.

LETTRE DE FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS BENJAMIN DÉPUTÉ

129-05-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer une lettre de félicitations à M. François Benjamin pour son élection au poste de Député du comté de Berthier.

NOMINATION DE MME DANIELLE LAMBERT À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

130-05-2007 **Attendu que** Mme Francine Bergeron a donné sa démission le 3 avril 2007 à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Mandeville :

Attendu que Mme Danielle Lambert occupe le poste de secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim ;

Attendu que Mme Danielle Lambert est à l'emploi de la Municipalité de Mandeville depuis juillet 2006 à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe comme le spécifie la résolution #169-06-2006;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Corriveau

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de Mandeville procède à l'embauche permanente de Madame Danielle Lambert à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions pour inviter la Municipalité à participer activement à la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 3 au 9 juin 2007 sur le thème « Pour mieux vivre ensemble ! ».

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

OFFRE DE SERVICE POUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

- 131-05-2007 Suite à la réception de deux (2) offres de services concernant la mise à jour du site internet de la Municipalité, sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Québecdev.com pour le support et la mise à jour du site internet de la Municipalité de Mandeville tel que spécifié dans l'offre de service qui fait partie intégrante de la r é s o l u t i o n .

CAMPAGNE POUR L'ACTION SUR LE TABAC DE CONTREBANDE ET LA SANTÉ

- 132-05-2007 **Attendu que** la contrebande de cigarettes a significativement augmenté au cours des dernières années en Ontario et au Québec, en plus de se propager dans d'autres provinces comme le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ;

Attendu que la contrebande de cigarettes, parce qu'elle met sur le marché des cigarettes moins chères, incite plus de jeunes à commencer à fumer, rend l'arrêt tabagique plus difficile pour les fumeurs actuels et augmente le risque de rechute chez les anciens fumeurs ;

Attendu que la contrebande de cigarettes mine sérieusement les efforts des dix dernières années réalisés par les gouvernements (fédéral et provincial) de même que par la communauté de la santé publique pour protéger la population canadienne des conséquences dévastatrices sur la santé de l'usage du tabac ;

Attendu que la contrebande de cigarettes prive chaque année les gouvernements et les contribuables de millions de dollars en revenus qui pourraient être consacrés aux soins de santé et autres programmes sociaux ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Sylvain Gagnon
Appuyé par Denis Prescott
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander aux gouvernements fédéral et provincial d'implanter ou de soutenir l'implantation des mesures suivantes :

-Interdire l'approvisionnement en matières premières aux fabricants non licenciés ;

- Révoquer les permis des fabricants de tabac qui ne respectent pas les lois ;
- Imposer des systèmes de quotas et de remboursement pour les produits de tabac exemptés de taxes dans les réserves autochtones ;
- Introduire un système efficace de marquage et de traçabilité des paquets de cigarettes ;
- Introduire une loi permettant de tenir responsables les fabricants de tabac dont les produits se retrouvent sur le marché noir ;
- Habiller rapidement les Premières Nations à imposer leurs propres taxes sur le tabac.

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE LOI C-417

133-05-2007 **Attendu que** le Canada n'a pas encore rendu hommage adéquatement, dans un lieu convenable et accessible au public en tout temps, aux NOMS de TOUS les SOLDATS TOMBÉS au CHAMP D'HONNEUR dans des missions de guerre et de maintien de la paix ;

Attendu que plus de 115 000 soldats sont enterrés dans soixante-trois pays et des centaines de cimetières ;

Attendu que leurs restes, selon la loi, ne peuvent être rapatriés au Canada ;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

Attendu que nous devons créer un sanctuaire national convenable pour nos soldats tombés au champ d'honneur ;

Attendu que nous pourrions montrer notre gratitude et notre respect pour leur sacrifice en leur rendant un hommage adéquat ;

Par conséquent,
Il est proposé par André Desrochers
Appuyé par Sylvain Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de Mandeville demande que le gouvernement du Canada adopte le projet de loi d'initiative parlementaire C-417, Loi portant création d'un mur commémoratif des soldats et Casques bleus tombés au champ d'honneur.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES ÉCOLES

Réception d'un document représentant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008 des écoles de la Commission scolaire des Samares.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

134-05-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville manifeste son intérêt à vouloir occuper le poste vacant laissé par le départ de M. François Benjamin au sein du conseil d'administration et du Centre sportif et communautaire de Brandon.

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON

135-05-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise Mme Francine Bergeron, Mairesse, à siéger au conseil d'administration du Comité industriel de Brandon.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

RESCINDER LA RÉOLUTION 89-04-2007

136-05-2007 Lettre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin de nous informer que madame Jocelyne Leclerc sollicite, auprès du ministère, l'achat d'une terre du domaine de l'État à des fins de complément d'établissement. L'emplacement est situé en bordure du lac Sainte-Rose et mesure 283,28 mètres carrés de superficie, plus ou moins, tel que montré sur l'extrait du plan d'arpentage ci-joint. Afin de poursuivre le traitement de ce dossier, ils désirent obtenir nos commentaires relativement à cette demande. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution portant le numéro 89-04-2007 et qu'il soit résolu que la Municipalité de Mandeville ne voit pas d'objection à la vente dudit terrain par le ministère des Ressources naturelles de la Faune à Mme Jocelyne Leclerc.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCCO

Lettre de l'Association du Parc Roco pour sensibiliser la Municipalité au problème printanier qui occasionne des problèmes d'accumulation d'eau et de boue sur les chemins du Parc Roco. Donc il demande si la Municipalité pouvait asphalter les rues et les avenues du Parc Roco. Cette demande est à l'étude.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

LETTRE DU MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS

Mme Julie Boulet, la Ministre déléguée aux Transports accorde à la Municipalité une subvention de 189 370\$ pour l'année 2007 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ DU COMTÉ DE BERTHIER MONSIEUR FRANÇOIS BENJAMIN

137-05-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achemine à Monsieur François Benjamin, député de Berthier, une demande d'aide financière de 50 000.00\$ à même son budget discrétionnaire pour les travaux de voirie et de ponts qui sont les plus urgents à être réparés ou améliorés.

DEMANDE DE MADAME GHISLAINE DUGUAY

Mme Duguay veut sensibiliser le Conseil municipal concernant l'état lamentable de la 35 e Avenue. Une copie de la lettre de Mme Duguay fut remise à M. Robert Pépin, directeur des Travaux publics.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ASPHALTAGE.

138-05-2007 **Attendu que** la Municipalité a prévu cette année de faire de l'asphalte sur certains chemins municipaux;

Attendu que les travaux d'asphaltage se situeront entre 25 000.00\$ et moins de 100 000.00\$;

Attendu que selon l'article 936 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Mandeville doit procéder par voie d'invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

**Par conséquent,
Il est proposé par Guy Corriveau
Appuyé par Sylvain Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers**

De demander des soumissions pour l'asphaltage de certaines rues municipales à Excavation Majeau Inc., Sintra et Les Entreprises Bourget selon le cahier des charges fournis par la Municipalité de Mandeville.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

LETTRE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Lettre de M. Claude Béchar, Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, avisant la Municipalité de son admissibilité au « Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ». En vertu des règles du Programme, il nous octroie une subvention de 4 545.49\$.

DEMANDE DE M. GERRY TURGEON

M. Gerry Turgeon demeurant au 359 1^e Rang Peterborough demande à la Municipalité de Mandeville de faire les travaux nécessaires pour alimenter sa résidence au réseau d'aqueduc de la Municipalité. M. Robert Pépin, directeur des travaux publics, prendra toutes les informations nécessaires auprès du MDDEP pour obtenir les normes relatives à la prolongation d'un réseau d'aqueduc. Lorsque la Municipalité aura toutes les informations pertinentes, cette dernière communiquera avec M. Turgeon.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

139-05-2007 CONTENEUR DE PEINTURES RÉCUPÉRÉS DU QUÉBEC ET RDD
Attendu que la Municipalité de Mandeville a été sollicité par la MRC de D'Autray pour recevoir sur son territoire un conteneur de *Peintures récupérés du Québec*;

Attendu que la MRC de D'Autray a demandé à la Municipalité de Mandeville de recevoir un dépôt permanent de RDD sur son territoire afin de donner plus d'accessibilité aux citoyens de la MRC de D'Autray;

Attendu que la Municipalité de Mandeville devra faire former un employé pour le dépôt permanent de RDD;

Attendu que la Municipalité de Mandeville s'est informé auprès du ministère du Développement durable de L'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de connaître les exigences environnementales concernant le dépôt de RDD;

Attendu que l'article 82 du *Règlement sur les matières dangereuses* exige que les lieux d'entreposage doivent être aménagés de manière à empêcher toute intrusion;

Attendu que la Municipalité de Mandeville a un puits d'eau potable sur le terrain où seraient situés les conteneurs;

Attendu que le puits est mis à la disposition des citoyens de Mandeville pour venir chercher l'eau potable dont ils ont besoin;

Attendu que la Municipalité de Mandeville doit faire mention de son inquiétude face à un tel projet puisqu'elle doit protéger la source d'eau potable (aire de protection);

Par conséquent

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'aviser la MRC de D'Autray que la Municipalité de Mandeville ne veut pas recevoir sur son territoire un conteneur de peintures récupérés du Québec et un conteneur de RDD pour les éléments énumérés précédemment.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.235-2007

140-05-2007 Règlement amendant le règlement #235-1995 règlement relatif aux nuisances.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 2 avril 2007;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué, par le conseil municipal de Mandeville et,

**Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon
Appuyé par M. Denis Prescott
Et résolu à l'unanimité des conseillers**

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

ARTICLE 2

Les articles 7.8 et 7.14 sont abrogé complètement.

ARTICLE 3

Ajouter la Section 10 avec les articles suivants :

SECTION 10 Disposition applicables par les officiers municipaux et/ou les officiers du service incendie de la MRC

10.1 Protection des bornes incendie

Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble construit ou non, de planter et maintenir des arbres, arbustes, haies, clôtures et tout objet de quelque nature que ce soit dans un rayon d'un mètre et demi (1,5m) d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est prohibé.

10.2 Dégagement des bornes d'incendie

Le fait de déposer de la neige ou tout autre objet dans un rayon d'un mètre et demi (1,5m) d'une borne d'incendie, sauf le déblaiement effectué par la municipalité, constitue une nuisance et est prohibé.

10.3 Feu extérieur

Constitue une nuisance et est prohibé :

- 1) L'émission d'étincelles, d'escarbilles, de suite, de résidus de combustion ou de fumée dense provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou d'une autre source;
- 2) L'utilisation de pétards ou pièces pyrotechniques non autorisés par les officiers du service incendie de la MRC de D'Autray;
- 3) Le fait de brûler à l'extérieur, du papier, des rebuts, des déchets, des feuilles, des immondices ou tout autre matière;
- 4) L'émission de fumée de façon à incommoder le voisinage.

10.4 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 10.1, 10.2 et 10.3 du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de cent (100\$).

Quiconque commet une infraction à une même disposition des articles 10.1, 10.2 et 10.3 du présent règlement dans une période de deux (2) ans suivant la déclaration de culpabilité de la première infraction est passible, en plus des frais, d'une amende d'au moins deux cents dollars (200\$) et d'au plus de six cents dollars (600\$), s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins deux cents dollars (200\$) et d'au plus de deux mille (2000\$), s'il s'agit d'une personne morale.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Mairesse

Sec.-très. et dir. gén.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 286-2007

141-05-2007 Règlement amendant le règlement #286-1998 règlement relatif à l'autorisation de délivrer des constats d'infractions.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 2 avril 2007;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué, par le conseil municipal de Mandeville et,

**Sur une proposition de M. Jacques Martial
Appuyé par M. André Desrochers
Et résolu à l'unanimité des conseillers**

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement # 286-1998 est modifié par ce qui suit :

Remplacer les mots g) le chef du service incendie par g) les officiers du service de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Mairesse

Sec.-très. et dir. gén.

ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉS DE LANAUDIÈRE

142-05-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle sa cotisation annuelle 2007-2008 auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Lanaudière au montant de 100.00\$.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCCO

L'Association des propriétaires du Parc Roco ont demandé une vérification en septembre 2006 auprès de l'inspecteur en urbanisme M. Hade au sujet des surplus d'eau du terrain et d'un lavabo pour une propriété en particulier. M. Hade est venu sur le terrain constater l'ampleur du problème le 6 octobre 2006 et depuis ce temps plus rien. Donc l'Association aimerait que le dossier soit clarifié une fois pour toute. Le dossier est à l'étude.

PAIEMENT DE LA FACTURE À SERVICOM

143-05-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture à Servicom au montant de \$24, 638.45 taxes incluses pour le bois torréfié au Parc des Chutes du Calvaire.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE LE 10 JUIN 2007

- 144-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville prête gratuitement la salle municipale le 10 juin 2007 à Mme Monique Lévesque, secrétaire du Comité provisoire de l'Association des propriétaires du Lac Deligny, pour une réunion de fondation de l'association.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CIBLE FAMILLE BRANDON

Demande d'aide financière de Cible Famille Brandon afin de les soutenir dans l'organisation de leurs activités dans le cadre de la Journée d'activités familiales le 20 mai 2007 dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

DEMANDE DE CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE LA LIGUE DE HOCKEY SANS COMPÉTITION.

- 145-05-2007 Le Centre Sportif et Communautaire de Brandon a mis en place une ligue de hockey sans compétition pour les jeunes de 9-12 ans de la région. Plus de 30 jeunes de 9-12 ans ont participé à cette ligue de garage. Les jeunes provenaient de Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel et Mandeville. Deux (2) bénévoles adultes ont collaboré au projet et le centre a offert quarante (40) heures de glace aux jeunes pour un montant de 2384.37\$. Un manque à combler de 2235\$ taxes incluses reste à combler. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville contribue à un montant de 745.00\$ pour combler le déficit conditionnellement à ce que les deux (2) autres municipalités participent pour le même montant.

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FABRIQUE

- 146-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise l'utilisation de la Salle municipale pour les activités de la Fabrique soit : le Marché aux Puces dimanche le 1^{er} juillet 2007 (en cas de pluie), le dîner spaghetti dimanche le 9 septembre et le bingo récréatif samedi le 10 novembre 2007.

LETTRE DE REMERCIEMENT POUR LA CONTRIBUTION LORS
DE QUILLETHON DE LA FABRIQUE

Le Conseil de la Fabrique tient à remercier la Municipalité pour la généreuse contribution lors du quillethon du 26 mars 2007 au profit de la Fabrique.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE DE KARATÉ
BRANDON

147-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité rembourse un montant de 367.50\$ au Centre de Karaté Brandon représentant une subvention de 35% du total des inscriptions d'enfants de Mandeville soit 1050.00\$.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR COMMANDITER LE
JOURNAL « LES TROUVAILLES »

148-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Denis Prescott et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville commandite l'impression du journal « Les Trouvailles » gratuitement en leur offrant le service de photocopies.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR « LES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES »

Les Ateliers Éducatifs Les Petits MousSES, organisme à but non lucratif, viennent en aide aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Ils sollicitent une aide financière de la part de la Municipalité.

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – MÉRITE LOISIR LANAUDOIS 2007

149-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial , appuyé par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire Mme Francine Ricard et M. Jacques Ricard au « Mérite Loisir Lanaudois 2007 » afin de souligner leur implication à titre de bénévoles pour les Loisirs de Mandeville.

INSCRIPTION D'UNE CANDIDATURE À LA TABLE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

Invitation à inscrire une candidature à la journée reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le mercredi 3 octobre 2007 au cours de laquelle la Table honorera pour une 4e année une personne par MRC. La date limite pour l'inscription est le 14 septembre 2007.

REMERCIEMENTS DE HEMA-QUÉBEC

Héma-Québec tient à remercier la Municipalité de Mandeville de lui avoir permis de faire une clinique de sang vendredi le 13 avril 2007.

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE INC.

150-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise le Club Optimiste Mandeville Inc. à utiliser gratuitement la Salle municipale pour la « Soirée des Roses » samedi le 12 mai 2007.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ORGANISMES RECUES POUR 2007

151-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accorde les subventions aux organismes suivants :

- Loisirs Mandeville demande du terrain de balle les lundis et mercredis de la mi-juin pour les jeunes, achat de 3 bâtons de baseball, réserver la première fin de semaine du mois d'août pour le tournoi de balle familiale, les 25 et 26 août réserver le terrain pour l'épluchette de blé d'inde annuelle.

- Les Vieux Schnocks demande du terrain de balle tous les mardis, 4 douzaines de balles et l'achat de la chaux pour le terrain.
-Club de Pétanque Les Béliers demande l'utilisation de la patinoire ainsi que les toilettes et l'équipement pour l'entretien du terrain pour la saison estivale, les parties de pétanque se joueront les mardis su 15 mai 2007 au 28 août 2007, l'utilisation de la patinoire pour leurs 4 tournois et une aide financière comme par les années passées c'est-à-dire 200.00\$.

DEMANDE DE PLANS AUPRÈS D'UN INGÉNIEUR

152-05-2007 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville doit demander des soumissions pour la construction de belvédères au Parc des Chutes du Calvaire;

Attendu que la Municipalité de Mandeville ne possède pas les ressources nécessaires à l'interne pour faire la confection des plans des différents belvédères;

Attendu que le Parc des Chutes du Calvaire sera un lieu public;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

Par conséquent

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander à un ingénieur spécialisé dans le domaine pour effectuer les plans des différents belvédères qui seront construits dans le Parc des Chutes du Calvaire. Lesdits plans feront partie intégrante du cahier des charges.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

153-05-2007 **Attendu que** les travaux à réaliser dans le Parc des Chutes du Calvaire ne sont pas terminés selon l'entente signée entre la MRC de d'Autray et la Conférence Régionale des Élus(ES) Lanaudière (CRÉ);

Attendu que les travaux à compléter sont les belvédères, des escaliers, des rampes et un sentier;

Par conséquent

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville demande, conformément à l'article 936 du *Code Municipal du Québec*, des soumissions à aux moins deux (2) entrepreneurs selon le cahier des charges préparé par la Municipalité.

DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

154-05-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise le Comité des citoyens du Lac Mandeville à utiliser gratuitement la Salle des Loisirs du Lac Hénault pour leur assemblée générale annuelle qui se tiendra samedi le 7 juillet 2007 de 10h00 à 12h00.

DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

155-05-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise les comités et associations de citoyens de Mandeville à utiliser gratuitement la Salle des Loisirs du Lac Hénault vendredi le 3 août 2007 à compter de 19h00.

VARIA

M. Guy Corriveau, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il existe un lien d'emploi avec Ti-Bonhomme Inc.

ÉCHANGE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET TI-BONHOMME EXCAVATION INC.

156-05-2007 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville veut vendre la niveleuse Caterpillar;

Attendu que la Municipalité de Mandeville désire vendre l'équipement sur une base d'échange de service;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007

Par conséquent
Il est proposé par M. Sylvain Gagnon
Appuyé par Denis Prescott
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De vendre la niveleuse Caterpillar 1974 à Ti-Bonhomme Excavation Inc. pour un montant de 21 500.00\$. Une entente de service sera rédigée par la Municipalité de Mandeville et devra être signée entre les deux parties soit la Municipalité de Mandeville et Ti-Bonhomme Excavation Inc. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, seront mandatées pour signer ladite entente de service.

M. Guy Corriveau, conseiller, reprend sa place au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS **COMPTES À PAYER**

157-05-2007 COMPTES À PAYER

Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de avril 2007 tels que lus, les chèques du numéro 4521 au numéro 4576 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de avril 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de avril 2007, pour un montant de 181 718.07\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Sec.trés. et dir. générale

Toutes les dépenses approuvées par résolution dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

158-05-2007 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h10.

Mairesse

Sec.trés. et dir. générale